

Dans un tract largement distribué sur le territoire concerné par le projet de parc naturel régional du Mont Ventoux, l'association « Ventoux Libre sans Parc » (VLSP) et ses sympathisants invitent, sous la plume de Jean-Claude Andrieu son président, à « prendre connaissance de faits précis et aisément vérifiables afin que (nous soyons) **informés et non pas influencés** »

Nous les avons pris au mot, et tenté de démêler le vrai du faux :

« Le PNR et son projet de parc c'est 150 pages d'un texte vide de sens, redondant, la vitrine en trompe l'oeil d'une idéologie écologique: »

FAUX : Le sondage initié par France Bleue Vaucluse le 2 juin révèle 75% de partisans du projet, ce qui fait quand même un très grand nombre d'écologistes idéologues sur le territoire !!

Quant à la pétition Internet en faveur de la poursuite du projet, elle recueille à ce jour près de 6000 signatures

MEPRISANT : pour les 900 personnes, parmi lesquelles nombre d'élus partisans ou opposants , éventuellement membres de VLSP, qui ont participé à l'élaboration de ce projet.

« L'environnement avec un PNR, c'est d'avantage de contraintes, de régulations, d'interdictions »

FAUX : un parc naturel régional ne dispose pas d'un pouvoir réglementaire (article 333-1 du code de l'environnement : « *Les parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. A cette fin, ils ont vocation à être des territoires d'expérimentation locale pour l'innovation au service du développement durable des territoires ruraux. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel.* »

VRAI : **chaque commune qui aura choisi librement d'intégrer le parc** devra vérifier que les politiques qu'elle met en œuvre sont conformes à la charte, à la construction de laquelle elle a participé.

« L'environnement avec un PNR, c'est restreindre et réglementer les activités de nature, chasse, randonnées pédestres, VTT »

FAUX : La fédération départementale des chasseurs de Vaucluse est co-signataire de ce projet : on peut lire le détail de ses engagements en page 124 du projet de charte.

Les nombreuses associations (randonnée pédestre, cyclisme, VTT, sports en milieu naturel, etc.) mobilisées et signataires de la pétition en faveur de la poursuite du projet témoignent de l'intérêt des sportifs pour ce type de structure

« L'environnement avec un PNR, c'est réglementer la circulation des véhicules à moteur »

FAUX : la fédération départementale des chasseurs de Vaucluse se joindra au syndicat mixte pour résoudre les nuisances occasionnées par les pratiques des véhicules motorisés (P.125 du projet de charte)

VRAI : la fédération départementale des chasseurs de Vaucluse se joindra au syndicat mixte pour résoudre les nuisances occasionnées par les pratiques des véhicules motorisés ... dont les utilisateurs n'auraient aucun lien avec la chasse (P.125 du projet de charte)

« Un PNR, c'est des contraintes souvent fortes en matière d'urbanisme:

FAUX : la charte n'entraîne pas de contraintes supplémentaires par rapport aux exigences législatives et réglementaires existantes puisqu'elle s'inscrit dans la lignée des politiques publiques (SCOT, SDAGE , lois Montagne, Macron, Grenelle, Plan Climat..).

Le contenu de la charte ne s'impose pas aux particuliers ni aux services publics qui examinent les demandes d'autorisation des permis de construire. De plus il ne peut pas prévoir de dispositions précises sur l'affectation ou l'occupation des sols

VRAI : Le contenu de la charte donne une orientation générale dans les choix d'aménagement du territoire dont le respect est un gage de performance pour le projet de développement du territoire. Le parc est **consulté pour avis** lors de l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme et des aménagements nécessitant une enquête d'impact environnementale

« Aspect financier, un budget rarement maîtrisé allant de 1,4 millions à 3 millions d'euros par an par habitant »

ENORME ! Julien Aubert, parrain de VLSP, auditeur à la Cour des Comptes, vice président du conseil régional en charge des finances a-t-il approuvé ce document informatif qui affirme sans rire que le parc naturel du Mont Ventoux coûterait près de **272 Milliard d'euros par an** !? (Exactement 271 977 000 000 euros, résultat de la multiplication de 3 millions d'euros par 90 659 habitants). Pour mémoire, le budget de la région PACA s'élevait en 2015 à 2,105 milliards d'euros

« La plupart des parcs sont actuellement déficitaires voire sous tutelle »

FAUX : Les parcs sont gérés par les élus : la qualité de leur gestion est à l'image de celle des communes...

En France, un seul parc est sous tutelle, le Vercors, pour des raisons de désaccords politiques paralysants et non pour mauvaise gestion.

En revanche, l'absence de parc privera le territoire de possibilités d'investissements liés au programme européen leader (2,5 millions d'euros sur le prochain programme)

« Le choix est important car il engagera votre commune et vos administrés pour longtemps »

VRAI : signer une charte, c'est s'engager à vouloir le meilleur pour les habitants de son territoire, et pour le territoire lui même. Douze ans paraissent une durée nécessaire et susceptible de permettre aux orientations choisies de ne pas être remises en question à chaque nouvelle élection.

Favorables au projet de parc, mais reconnaissant à chacun le droit d'y être défavorable, nous attendions des opposants des arguments qui pointent des problèmes, donc des pistes d'amélioration. En lieu de quoi, nous devons nous contenter d'un bêtisier, visiblement destiné à faire peur aux élus et plaisir à une toute petite catégorie d'utilisateurs du territoire.

Où sont les habitants ? Les commerçants, les artisans, les agriculteurs ? Les arts et la culture ?... La vie ?